

DÉCLARATION D'OCTROI DES BIDS (IASF WORLDS 2025)

Provincial Cheer Québec 2025

1. NOMBRE DE *BIDS*

Pour les IASF Worlds 2025, la Fédération de cheerleading du Québec (Cheer Québec) peut octroyer :

- 3 *Partial Paid Bids*
- 6 *At-Large Bids*

2. CRITÈRES D'OCTROI DES *BIDS*

Les critères pouvant être considérés pour l'octroi des *bids* comprennent, sans s'y limiter :

- Les pointages
- Le classement (le fait de gagner dans une catégorie ne garantit pas l'obtention d'un *bid*)
- Les recommandations des officiel·les
- La constance tout au long de la saison
- Le niveau de difficulté de la routine
- L'exécution des habiletés
- La sécurité
- Les catégories (exemple: Sans tumbling versus avec tumbling)

3. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS D'IASF

Afin d'être éligible à recevoir un *bid*, l'équipe (et le club) doit s'assurer d'être conforme à toutes les politiques et règlements d'IASF, comprenant, mais sans s'y limiter :

- a. Une équipe qui détient déjà un *Partial Paid Bid* obtenu dans un autre événement n'est pas admissible à l'obtention d'un second *bid*.
- b. La catégorie dans laquelle l'équipe remporte le *bid* doit être la même catégorie dans laquelle elle participera aux IASF Worlds 2025.

4. VÉRIFICATION DE L'ALIGNEMENT

Tous et toutes les athlètes des équipes mondiales devront se soumettre à une vérification de l'alignement tel que demandé par IASF :

- L'alignement officiel doit être fourni par l'équipe au moins une semaine avant l'évènement (2025 IASF Roster) selon les modalités prévues par Cheer Québec.
- Pour chaque performance, tous et toutes les athlètes doivent présenter une carte d'identité avec photo (carte d'assurance maladie, passeport, etc.) selon les modalités prévues par Cheer Québec.

5. SYSTÈME DE POINTAGE ET RÈGLEMENTS

- Les feuilles de pointages et les critères d'évaluation de Cheer Québec seront utilisés pour évaluer et comparer les équipes.
- Les règlements techniques d'IASF seront utilisés pour évaluer les équipes mondiales.
- La politique de bris d'égalité qui sera utilisée est celle de Cheer Québec, disponible à la page 32 [des règlements techniques](#).

6. CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

En cas de manquement au code d'éthique ou de conduite de Cheer Québec par toute personne représentant votre club (athlètes, entraîneur·es, partisan·es, etc.), les officiel·les et les représentant·es de Cheer Québec se réservent le droit d'octroyer une pénalité ou de disqualifier les équipes. Une équipe disqualifiée n'est plus éligible à recevoir un bid.

7. MEMBRES EN RÈGLE

Afin d'être éligible à recevoir un *bid*, le club doit s'assurer d'être membre en règle de Cheer Québec et de respecter tous les règlements et toutes les politiques de Cheer Québec.